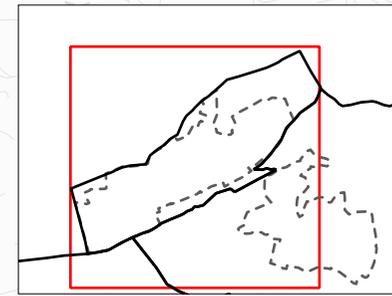
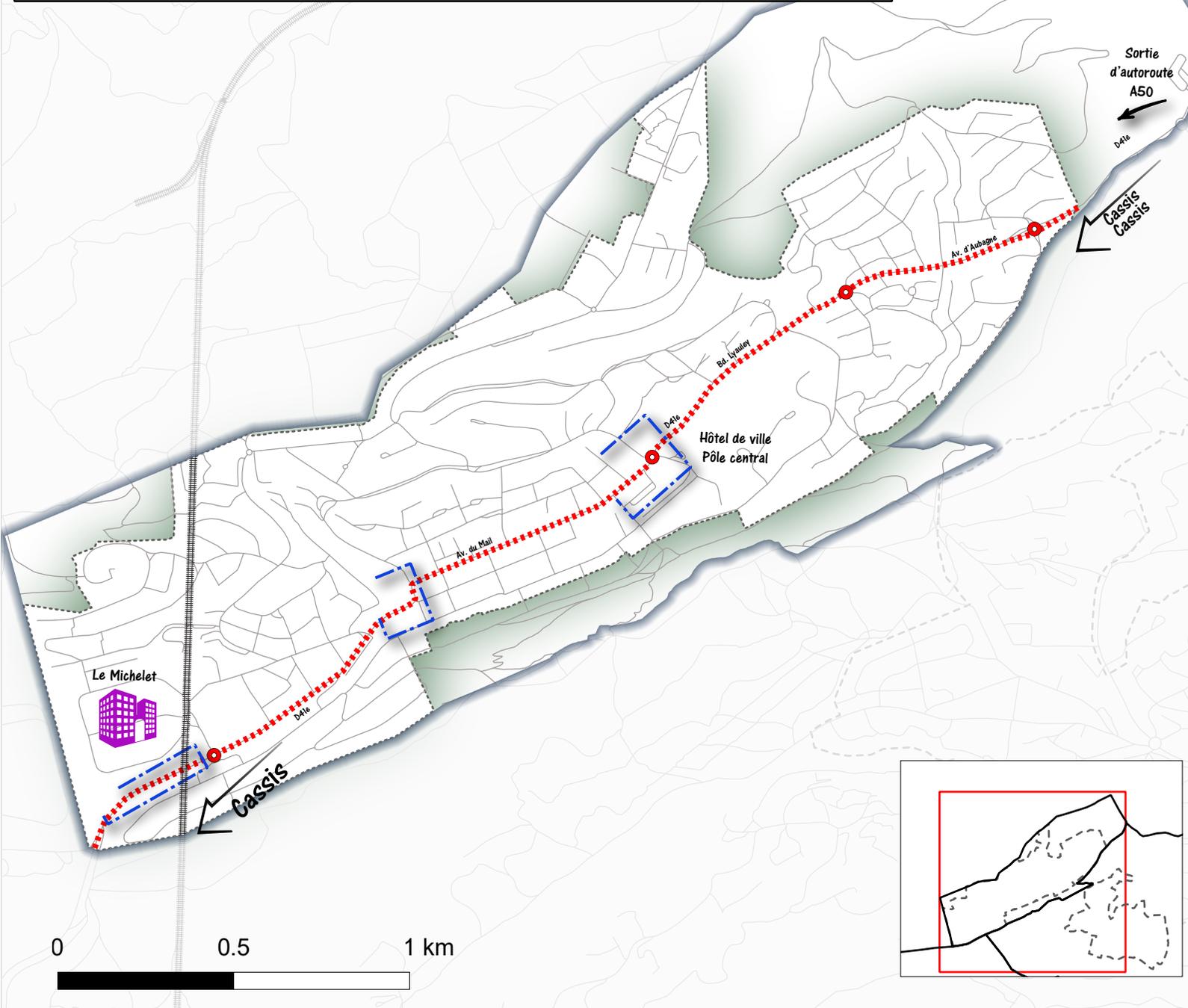


Enjeux relatifs à l'affichage publicitaire et aux enseignes

Commune de CARNOUX-EN-PROVENCE *Hors unité urbaine*

Agglomération de moins de 10 000 habitants



Légende

- L'attractivité du territoire par la qualité de ses portes d'entrée, 1ères images**
- Entrées de ville et traversées urbaines principales du territoire Marseille-Provence
 - Enjeu spécifique publicité, tous types de supports
 - Enjeu spécifique publicité, supports muraux
 - Enjeu spécifique enseigne
 - Abords des autoroutes (visibilité des façades commerciales)
 - Gare
 - Port
 - Aéroport
- La qualité des espaces de perception du patrimoine paysager**
- Cônes de vue sur les points d'intérêt du paysage depuis l'agglomération
 - Bord de mer, bord d'étang et littoral
 - Anse, hameaux de bords de mer
 - Accès vers les sites remarquables
- La lisibilité du patrimoine architectural et l'attractivité des centres historiques**
- Centres historiques
- La qualité du cadre de vie**
- Entrées de villes secondaires et autres traversées urbaines pouvant recevoir de l'affichage publicitaire au regard des supports disponible et autorisés
 - Centre-ville et centre-village
 - Espaces en et hors agglomération (enjeu relatif aux enseignes d'activités isolées et pôles de proximité)
- La lisibilité des acteurs économiques locaux et des messages publicitaires**
- Lisibilité du message publicitaire là où il existe une surabondance d'information
 - Lisibilité des activités isolées (signalétique) au sein du périmètre d'agglomération
- L'attractivité des pôles d'activité**
- Qualité des zones d'activité
-
- Périmètre d'agglomération
 - Périmètre d'interdiction stricte de publicité
 - Périmètre d'interdiction «relative» de publicité
 - Autoroute
 - Voie ferrée